



# CAP - ARTS DU BOIS MARQUETERIE



La marqueterie consiste à créer, élément par élément ou avec la technique de partie-contrepartie (marqueterie Boulle), un décor avec des feuilles de bois (placage). En tirant parti des couleurs naturelles, des différentes essences et matériaux, des veinages, mais également des teintes et ombrages que l'on peut apporter par différents procédés, le-la marqueteur-teuse peut créer des motifs simples ou complexes. Ce métier nécessite une minutie et une organisation de chaque instant, tant pour le tracé du décor, que la préparation des différents placages, ou encore pour la découpe (ou l'incrustation) des dits motifs.

Les décors réalisés en marqueterie peuvent être destinés à être plaqués sur des meubles ou devenir des tableaux ou des objets d'art. Ce savoir-faire s'applique aussi bien à la restauration qu'à la création, à des matériaux traditionnels ou contemporains.

# Déroulement de la formation



La formation du CAP Arts du bois marqueterie dure 3 ans.

Les cours se déroulent de septembre à juin, à raison de 1 semaine au CFA suivie de 2 semaines en entreprise. À La Bonne Graine, l'emploi du temps compte 5 journées de cours de 7 heures chacune, de 8h30 à 12h puis de 13h à 16h30.

**Attention, La Bonne Graine est un externat et la pause du midi se fait en dehors de l'établissement, nous ne disposons pas de cantine et aucune salle n'est disponible durant la pause déjeuner.**

Le CAP Arts du bois marqueterie est un diplôme d'état, répondant aux conditions du référentiel de l'Éducation Nationale, qui en est l'organisme certificateur. Vous vous présentez à l'issue de la formation à un examen ponctuel. Le diplôme répond au code RNCP37301, enregistré auprès de France Compétence depuis le 06-02-2023. La Bonne Graine s'occupe de votre inscription à l'examen durant votre dernière année de formation.

## Objectifs de la formation

Acquérir les connaissances théoriques et les gestes pratiques nécessaires au dessin, à la découpe et à l'assemblage de décors marquetés. Les connaissances en technologie, dessin technique et réalisation d'ouvrages permettent de maîtriser les différents types de découpe et les spécificités des différents matériaux. Les cours d'histoire des styles et de dessin d'art apportent la culture nécessaire à la compréhension du contexte artisanal et à la production de rendu de projets.

Le programme de formation s'articule autour de ces objectifs et a pour but de vous préparer à l'examen du CAP Arts du bois marqueterie.



## Programme

### Enseignement professionnel

Fabrication et assemblage de marqueterie  
Technologie de spécialité  
Technologie générale  
Dessin technique

### Enseignement artistique

Arts appliqués et réalisation graphique  
Culture artistique et analyse formelle et stylistique

Le programme détaillé matière par matière est disponible sur notre site [www.labonnegraine.org](http://www.labonnegraine.org)

## Pendant la formation

Durant toute la formation les journées à l'école sont partagées entre cours théoriques et pratiques, avec des travaux notés aussi bien à l'atelier qu'à l'aide de contrôles de connaissances. Des devoirs à la maison seront à effectuer durant la formation.



# Accès à la formation

## Pré-requis

Une première formation de niveau 3 ou de niveau 4 dans les métiers de l'ébénisterie ou de la menuiserie est demandée, comme un CAP Ébéniste.



## Coût de la formation

La formation est intégralement prise en charge par les OPCOs\* et il n'y a ni de frais d'inscription ni frais de dossier. L'outillage et le matériel de dessin sera à prendre en charge à la rentrée.

Des aides pour vous faire rembourser ce matériel existent (voir fiche Aides et dispositions financières).

La Bonne Graine vous accompagne en proposant du matériel choisi par l'équipe.

## Comment s'inscrire

Envoyez votre dossier de pré-inscription complet avec toutes les pièces demandées, même si vous n'avez pas encore trouvé votre entreprise.

Votre inscription sera terminée et effective lors de la signature d'un contrat d'apprentissage.

La pré-inscription permet à votre conseiller·e de vous accompagner pendant vos recherches d'entreprise et pour la mise en place du contrat.

Les personnes en situation de handicap peuvent contacter Mme Hantai (suzanne.hantai@labonnegraine.org) pour évoquer les possibilités d'aménagements.

\*OPCO : organisme français agréé par l'État chargé d'accompagner la formation professionnelle.

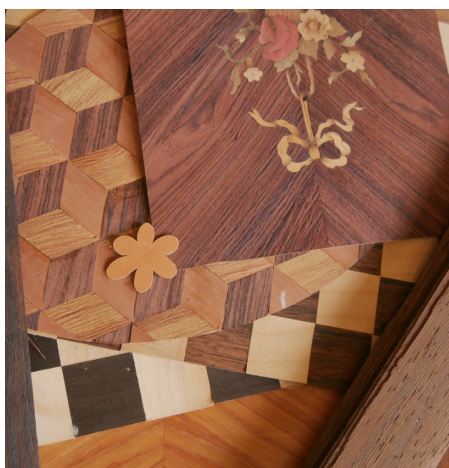
## Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée permettant de suivre une formation en alternance entre une entreprise et un CFA en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme. Le contrat est signé avec l'entreprise pour la durée de l'intégralité de la formation. La rémunération est calculée en fonction de l'âge et de la convention collective (fiche complète auprès de l'équipe et en ligne). Ce contrat donne donc le statut, les droits et les devoirs d'un·e salarié·e de l'entreprise. Les formations dispensées à La Bonne Graine permettent également d'obtenir la carte d'Étudiant·e des métiers.

Cette formation concerne un public entre 16 et 29 ans révolus.

La limite d'âge ne s'applique pas avec la reconnaissance de travailleur·se handicapé·e.

(Des dérogations peuvent aussi s'appliquer avant 16 ans si la scolarité en classe de 3ème a été finalisée.)



## Examen et diplôme

À l'issue de la formation les apprenti·e·s se présentent aux épreuves pratiques et théoriques de l'examen : il s'agit d'un examen ponctuel. Les épreuves se déroulent en partie à La Bonne Graine et en partie dans d'autres centres du rectorat. Les épreuves se déroulent en fin de dernière année.

Vous pouvez consulter tous les résultats aux examens sur notre site onglet École -> Résultats et statistiques.



## Renseignements et contact

### Conseillère d'éducation

Madame Suzanne Hantai  
suzanne.hantai@labonnegraine.org  
01 43 72 22 88 puis 1

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h  
et de 13h à 17h.

### Adresse

La Bonne Graine - École d'Ameublement de Paris  
200 bis, boulevard Voltaire - 75011 Paris



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories

d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTI·ES